



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'ETUDE
DE FAISABILITE, PROGRAMMATION POUR LA
RENOVATION DU CENTRE CULTUREL ET
SPORTIF GEORGES POMPIDOU A VINCENNES
PASSE AVEC LA SOCIETE IDA CONCEPT**

**DÉCISION N° DM-21-182
EN DATE DU 25 MAI 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction Monsieur Mathieu BEAUFRERE, adjoint au Maire.

VU la décision N° DM-20-114 en date du 27/05/2020 de signer le marché d'étude de faisabilité, programmation pour la rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes avec la société IDA CONCEPT (notifié le 15 juin 2020).

CONSIDERANT, la nécessité de prendre en compte une prestation supplémentaire concernant l'élaboration d'un nouveau scénario portant sur la conservation de l'espace HSBC et la création de nouveaux locaux sur la toiture de l'espace culturel, compte-tenu des incertitudes liées aux acquisitions foncières et aux modifications du besoin programmatique culturel.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n° 2 au marché d'étude de faisabilité - programmation pour la rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes avec la société IDA CONCEPT sise 106 rue de la Folie-Méricourt 75011 PARIS.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 2625.00 € HT soit 3150 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRERE